

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Nombre de membres

composant le conseil.....15  
 en exercice.....15  
 présents.....12  
 présents par procuration.....1  
 absents.....  
 absents excusés.....2

## OBJET :

Compte administratif de  
 l'exercice 2020 - Affectation du  
 résultat de la section de  
 fonctionnement et de la section  
 d'investissement

Le 29 avril 2021 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 8 avril 2021 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Président.

**PRESENTS** : M. Luc STREHAIANO, Président,  
 M. SURIE Vice-président,  
 Mmes ROY, MEBREK, COGNE, QUENNEHEN, FOURNIER, ABOUT, membres.  
 MM. DELAROCHE, LAPIERRE, CHATELAIN, CROP, membres.  
**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. FRANCINE, membre à M. SURIE.  
**ABSENTS** :  
**ABSENTS EXCUSES** : Mme BOUIS, M. DELUCHEY membres,  
**SECRETAIRE** : Mme ABBA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif de l'exercice 2020,

VU le compte de gestion 2020,

VU la délibération n° 2021-04-29/02 portant approbation du compte administratif pour l'exercice 2020.

VU les résultats dégagés du compte de gestion 2019 repris dans les résultats reportés du compte administratif 2020,

VU le compte administratif 2020,

CONSIDERANT d'une part que la section de fonctionnement du compte administratif pour l'exercice 2020 présente un résultat de clôture excédentaire de 114 215,01 €,

CONSIDERANT d'autre part que l'excédent de financement de la section d'investissement du compte administratif du Centre d'Action Sociale pour l'exercice 2020 ressort à 35 438,58 €,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505909-20210429-DEL20210429-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2021

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du compte administratif pour l'exercice 2020 comme suit :

	Compte	Affectation
Investissement	001 – Excédents antérieurs reportés	35 438,58 €
Fonctionnement	002 – Excédents antérieurs reportés	114 215,01 €
	<b>TOTAL</b>	<b>149 653,59 €</b>

Le Président,  
Du Centre Communautaire d'Action Sociale,  
  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **12 MAI 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **12 MAI 2021**

Affiché et/ou notifié le : **12 MAI 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.